

## RELEVÉ DE DECISIONS

### COMITE DE SÉLECTION ET DE VALIDATION

**Mercredi 15 Avril 2009 – 09h 00 INRA – Cestas Pierroton**

#### Membres du Comité présents ou représentés

CHANTRE Guillaume, FCBA  
GRIGAUT Guillaume, CIBA  
LABADIE Philippe, SCIERIE LABADIE,  
LESGOURGUES Yves, CRPF  
MORLIER Pierre, Président du Comité de sélection Pôle Xylofutur  
PLANTIER Eric, FP BOIS,  
POMMIER Jean-Claude, US2B  
VIERGE Gérard, BEYNEL MANUSTOCK  
VINCENT Marc, Président Pôle Xylofutur

#### Invités Pôle Xylofutur

LARRIEU-MANAN Annick  
LATOURE Stéphanie  
PICHAVANT Frédérique, UB1

#### Ordre du Jour

- ✓ Projets labellisés à ce jour :
  - état d'avancement des financements
  - projets à abandonner.
- ✓ Labellisation des projets présentés au 1<sup>er</sup> appel à projets 2009

#### SEANCE EXTRAORDINAIRE DU BUREAU

- ✓ Cotisations Xylofutur 2009
  - l'administration fiscale a jugé Xylofutur dans le champ d'application de la TVA,
  - augmentation du barème des cotisations pour les institutionnels.
- ✓ Questions diverses

### 1- Projets labellisés à ce jour

Le Président Marc Vincent ouvre la séance et indique l'ordre du jour. Il donne la parole à Pierre Morlier Président du Comité qui commente l'état d'avancement des financements des 20 projets financés à ce jour.

➤ Stéphane Latour, Directeur fait le compte – rendu des décisions prises concernant le projet Vitrine Technologique du Pin Maritime, suite à la réunion qui a eu lieu au Conseil Régional Aquitaine. Le projet tel que présenté est sur dimensionné notamment par son coût de fonctionnement 150 à 200 000 € par an. Le CRA a décidé de soutenir le développement de la plateforme technologique, cet arbitrage a été acté par l'ensemble des parties présentes.

La parole est donnée aux Présidents des Commissions afin que chacun exprime les avis donnés dans les commissions aux projets présentés à la labellisation.

## 2-Sélection des projets

### Thème – Ressources Forestières – Président Yves Lesgourgues

#### ➤ **Projet Syllabe**

- Coordinateur : Frédéric Berger, CEMAGREF
- Montant estimé de l'investissement : 2 480 703 €HT

Le dossier est sélectionné par le Comité avec un avis favorable de la Commission.

**Projet labellisé en vue de soumission à l'ANR**

#### ➤ **Projet POPUKLAUS**

- Coordinateur : Guillaume Chantre, FCBA
- Montant estimé de l'investissement : 159 242 €HT

Le dossier est sélectionné par le Comité avec un avis favorable de la Commission.

**Projet labellisé**

#### ➤ **Projet LNP KEY - Luminescent Nano Particules Key**

- Coordinateur : Jean Pierre Olgiati, CIRIS INGENIERIE
- Montant estimé de l'investissement : 1 426 257 €HT

Le dossier est sélectionné par le Comité avec un avis favorable de la Commission.

**Projet labellisé**

#### ➤ **Projet INTENSIFIX**

- Coordinateur : Jean-Pierre Bouillet, CIRAD – UPR 80
- Montant estimé de l'investissement : 6 450 583 €HT

Le dossier est sélectionné par le Comité avec un avis favorable de la Commission.

**Projet labellisé en vue de soumission à l'ANR**

#### ➤ **Projet OAKMAP**

- Coordinateurs : Christophe Plomion, INRA
- Montant estimé de l'investissement : 2 881 284 €HT

Le dossier est sélectionné par le Comité avec un avis favorable de la Commission.

**Projet labellisé en vue de soumission à l'ANR**

#### ➤ **Projet BILLOPTIM**

- Coordinateur : Hervé Frouin, SEGEM
- Montant estimé de l'investissement : 300 320 €HT

La labellisation est ajournée car le projet demande à être complété.

**Projet non labellisé**

Par ailleurs, le Président Yves Lesgourgues précise que le projet intitulé GIS PIN MARITIME DU FUTUR n'a pu être instruit pour la labellisation compte tenu qu'il n'était pas finalisé, mais néanmoins la commission a bien retenu l'annonce de ce projet pour 2009.

## Thème – Bois et Construction – Président Gérard Vierge

### ➤ **Projet ERP BOIS**

- Coordinateurs : Valérie Moreau, ADERA et Serge Arrouy, FIBA
- Montant estimé de l'investissement : 520 000 €HT

Le dossier est sélectionné par le Comité avec un avis favorable de la Commission.

**Projet labellisé**

### ➤ **Projet ECO BAT**

- Coordinateur : Philippe Labadie, Scierie LABADIE
- Montant estimé de l'investissement : 253 000 €HT

Le dossier est sélectionné par le Comité avec un avis favorable de la Commission.

**Projet labellisé**

### ➤ **Projet MOVIEBOIS**

- Coordinateur : Frédéric Dubois GEMH, Université de Limoges
- Montant estimé de l'investissement : 2 088 099 €HT

Le dossier est sélectionné par le Comité avec un avis favorable de la Commission.

**Projet labellisé en vue de soumission à l'ANR**

### ➤ **Projet EVP**

- Coordinateur : Régis Pommier, US2B
- Montant estimé de l'investissement : 1 495 457 €HT

Le dossier est sélectionné par le Comité avec un avis favorable de la Commission.

**Projet labellisé en vue de soumission à l'ANR**

## Thème – Fibre et Chimie Verte – Président Denis Sens

En l'absence du Président qui était prévue puisque cette commission s'est tenue le 10 avril 2009, Frédérique Pichavant commente la feuille d'évaluation.

### ➤ **Projet LIGNOPHENOLS**

- Coordinateur : Stéphane Grelier, US2B
- Montant estimé de l'investissement : 1 585 174 €HT

Le dossier est sélectionné par le Comité avec un avis favorable de la Commission.

**Projet labellisé en vue de soumission à l'ANR**

## 3 – SEANCE EXTRAORDINAIRE DU BUREAU

### 1 - Cotisations Xylofutur 2009

#### 1. 1 Application de la TVA

L'administration fiscale a jugé que le pôle de compétitivité Xylofutur était désormais dans le champ d'application de la TVA et que le Pôle doit appliquer ce nouveau mode de fonctionnement comptable à toute son activité financière et donc aux cotisations.

##### Première résolution

Le Président précise que les appels à cotisation auprès des entreprises étant déjà expédiés, un courrier rectificatif sera envoyé à leur intention :

- Pour les entreprises qui n'ont pas encore envoyé leur règlement, ajout des 19.6% de TVA.
- Pour les entreprises qui ont déjà réglé, le prorata des 19.6 % de TVA leur sera demandé.

**Cette décision est adoptée à l'unanimité.**

#### 1. 2 Augmentation des Cotisations

Dans le cadre du Contrat de performance 2009 – 2011, l'Etat demande au Pôle d'atteindre en 2011 une part d'autofinancement de 50 % contre 25% à ce jour.

Il est donc décidé de l'augmentation du barème des cotisations 2009, principale source d'autofinancement du Pôle. Cette augmentation s'appliquera cette année aux institutionnels et aux laboratoires. En effet, la cotisation actuelle de 200 € est particulièrement basse pour ces entités.

D'autre part, elle est également faible au regard des tarifs pratiqués par les autres Pôles.

##### Deuxième résolution

Le tarif des Institutions passe à 400 €HT soit 478, 40 TTC,

- Pour les laboratoires rattachés à une institution déjà adhérente du Pôle Xylofutur :  
il reste à 100 €HT soit 119, 60 €TTC
- Pour les laboratoires rattachés à une institution non adhérente du Pôle Xylofutur :  
il passe à 400 €HT soit 478, 40 TTC

Le tarif sera modifié en fonction de ces nouveaux éléments, et comprendra la TVA. L'appel à cotisation sera envoyé auprès de ces adhérents dans la semaine.

**Cette décision est adoptée à l'unanimité.**

Nouveau Barème des Cotisations 2009 modifié joint en annexe.

### 2 – Questions diverses

L'Ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 13h00.

## BARÈME COTISATION Xylofutur

Barème fixé par le Bureau du 15 Avril 2009

### RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT - FORMATION

- Centre Technique, Organisme de Recherche et de Formation, Université : 400 €HT (478, 40 €TTC)
- Laboratoire rattaché à **une institution déjà adhérente** du Pôle Xylofutur : 100 €HT (119, 60 €TTC)
- Laboratoire rattaché à **une institution non adhérente** du Pôle Xylofutur : 400 €HT (478, 40 €TTC)
- Partenaire Cap Forest : 1 500 €HT (1 794, 00 €TTC)  
(400 € + 1 100 € fonctionnement Cap Forest)

### INSTITUTIONS

- Institution, Association : 400 €HT (478, 40 TTC)

### ENTREPRISES

- Travailleur indépendant (0 salarié) : 100 €HT (119, 60 TTC)
- Effectif < à 20 personnes : 200 €HT (239, 20 TTC)
- Effectif de 20 à 99 personnes : 500 €HT (598, 00 €TTC)
- Effectif de 100 à 350 personnes : 1 000 €HT (1 196, 00 €TTC)
- Effectif > 350 personnes : 1 500 €HT (1 794, 00 €TTC)

**TVA 19,6% en sus**

#### Modalités de règlement :

Soit par chèque à l'ordre de l'association Xylofutur  
à retourner à Association Xylofutur  
31, Avenue de la Poterie - 33170 Gradignan

Soit par virement bancaire (RIB sur demande xylofutur@xylofutur.fr)